



## ARRÊTÉ N°2025-77

### Objet : PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2212-2 et 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la SARL BEAUMONT PAYSAGES qui souhaite dans le cadre de travaux de renforcement et de revêtement d'un talus occuper temporairement le domaine public communal **du 21 au 23 juillet 2025 de 07 h 30 à 16 h 30 du 496 au 574 ancien chemin de Lirac, TAVEL (30126),**

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers,

### ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation est accordée à la SARL BEAUMONT PAYSAGES à occuper temporairement le domaine public communal dans l'objet d'effectuer des travaux du 21 au 23 juillet 2025 de 07 h 30 à 16 h 30 du 496 au 574 ancien chemin de Lirac TAVEL (30126). Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Article 2 : Le permissionnaire devra matérialiser l'emplacement et mettre en œuvre la signalétique afin de prévenir de cette autorisation. En outre, le présent arrêté sera affiché sur l'ensemble des supports de signalisation. **Il devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation.**

Article 3 : Les services communaux ainsi que la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel, le 17 juillet 2025.  
Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le **17 JUIL. 2025**

